



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2005  
Français  
Original: arabe

## Soixantième session

Point 57 de l'ordre du jour

### Activités opérationnelles de développement

#### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteur* : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

1. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 13 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée comme indiqué ci-après et de la renvoyer à la Deuxième Commission :

« Activités opérationnelles de développement :

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations unies;
- b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement ».

2. La Commission a examiné la question à ses 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> séances, les 9 et 15 novembre et 9 et 13 décembre 2005. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/60/SR.24, 25, 30, 35 et 36). On pourra aussi se reporter au débat général tenu par la Commission de sa 2<sup>e</sup> à sa 7<sup>e</sup> séance, du 3 au 5 octobre 2005 (A/C.2/60/SR.2 à 7). Il sera rendu compte de la suite des débats consacrés à la question par la Commission dans des additifs au présent rapport portant les cotes suivantes :

<i>Questions subsidiaire</i>	<i>Additif</i>
a) .....	1
b) .....	2

\* Le rapport de la Commission sur cette question sera présenté en trois parties, sous les cotes A/60/493 et Add.1 et 2.



3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

**Point 57**

**Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

Chapitre consacré à la question dans le rapport du Conseil économique et social pour 2005<sup>1</sup>

Lettre datée du 5 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant la Déclaration et le Plan d'action de Doha, adoptés au deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005 (A/60/111)

Notes du Secrétaire général transmettant les rapports du Corps commun d'inspection sur des mesures visant à améliorer la performance globale du système des Nations Unies à l'échelle des pays et sur les observations y relatives du Secrétaire général (A/60/125-E/2005/85 et Add.1 et 2)

**a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général sur les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (A/60/74-E/2005/57)

Rapport du Secrétaire général sur les formules et modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/60/83-E/2005/72)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/60/274)

**b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement**

Rapport du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud sur sa quatorzième session<sup>2</sup>

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud entre pays en développement (A/60/257)

4. À la 24<sup>e</sup> séance, le 9 novembre 2005, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations (Département des affaires économiques et sociales), le représentant du Corps commun d'inspection, le Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Directeur adjoint des programmes du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Chef de la Division des ressources et des partenariats stratégiques du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud (Programme des Nations Unies pour le développement) ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.2/60/SR.24).

---

<sup>1</sup> A/60/3 et Add. 1; texte final : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 3* (A/60/3/Rev.1).

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 39* (A/60/39).

5. À la même séance, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 3 de la section C de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, la Commission s'est entretenue avec les représentants des services opérationnels; les représentants du Royaume-Uni (parlant au nom de l'Union européenne), de l'Égypte, du Maroc et de la France ont fait des observations et posé des questions (voir A/C.2/60/SR.24).

6. Également à cette séance, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (voir A/C.2/60/SR.24).

---